**La reconstruction**

Quand la guerre prend fin en Europe le 8 mai 1945, tous les pays d’Europe continentale qui ont pris part au conflit sont ruinés. La France peut-être plus que les autres pays occidentaux. Sa situation démographique, déjà précaire en 1939, est catastrophique ; plus de 600 000 Français, civils et militaires, sont morts (c’est plus que la somme des pertes militaires et civiles britanniques et américaines) ; et la guerre a privé la France de quelque 2 millions de naissances.

Ports détruits, voies ferrées quasi anéanties, flotte commerciale disparue aux deux tiers, 3 millions d’immeubles détruits
ou endommagés... Enfin la France a été vidée de sa substance par les prélèvements allemands dont le montant est évalué à 1 500 milliards de francs de 1939.

Ainsi, après la guerre, l’industrialisation du pays attire un nombre croissant d’étrangers à la recherche d’un emploi. C’est une étape décisive des flux migratoires qui ont alimenté l’économie de la France, laquelle se confond avec l’histoire coloniale française. Dès la Libération, un contexte nouveau se dessine : le Conseil National de la Résistance est favorable à l’arrivée des étrangers. L’opinion publique s’estime redevable à leur égard. Quant aux industriels, ils manquent désespérément de bras. Politiques et économistes s’accordent sur la nécessité de faire appel à un million et demi d’immigrants, dont on planifie l’arrivée sur cinq ans. Le principe est posé que l’État doit désormais avoir la maîtrise d’une politique globale d’immigration et qu’on ne peut plus laisser au secteur privé les marges de manœuvre dont il a pu bénéficier dans l’entre-deux-guerres. Deux organismes sont créés à cet effet : le Haut comité de la population et de la famille, d’une part, et le Secrétariat général à la famille et à la population d’autre part. L’ordonnance du 19 octobre 1945 définit les conditions d’accès à la nationalité française : droit du sol sur fond de droit du sang.

L’ordonnance du 2 novembre 1945, quant à elle, définit les conditions d’entrée et de séjour en France des étrangers. Trois catégories d’immigrés sont identifiées : résidents temporaires (un an), ordinaires (trois ans) ou privilégiés (dix ans). En outre, le recrutement est soumis à des conditions strictes : contrat de travail, garanties de logement, certificat médical. Une innovation est cependant introduite : la dissociation de la carte de séjour et de la carte de travail. Cette mesure a pour but d’éviter le refoulement massif des étrangers, en cas de crise économique, comme dans les années 1930.

L’Office national d’immigration (ONI), créé en 1945, prend le relais de la Société générale d’immigration d’avant-guerre, sur un principe nouveau : l’État doit désormais posséder le monopole de l’introduction de la main-d’œuvre étrangère dans le pays : rédaction des contrats, acheminement des migrants, contrôle sanitaire. Mais l’ONI édicte des règles complexes et contraignantes, car il relève de la compétence de trois ministères à la fois, le ministère du Travail, ceux de l’Intérieur et de l’Agriculture. Les employeurs seront donc rapidement tentés de s’en affranchir.

En effet, l’objectif des industriels est de pouvoir disposer d’une main-d’œuvre très abondante le plus vite possible, avec le maximum de souplesse. Ils mettront également en place des circuits clandestins de recrutement de travailleurs, en particulier en provenance d’Algérie. Les hommes viennent, repartent, se remplacent continuellement. Un lien est ainsi maintenu avec les familles qui reçoivent des fonds, préservant les employeurs des risques de tensions sociales. Tous les partenaires tirent donc profit de la situation.

Avec la reconstruction de la France débute une période de forte croissance économique appelée les Trente Glorieuses. La main-d’œuvre étrangère est requise pour le bâtiment, les mines et l’industrie lourde. Les grandes entreprises recrutent directement dans les pays d’émigration. Les migrants proviennent d’une part d’Europe du Sud (Italie, Espagne, Portugal, Yougoslavie), d’autre part d’Afrique du Nord. Côté statistiques, on dénombre, entre 1947 et 1953, 740 000 arrivées en métropole et 561 000 retours en Algérie.

Sources:  ; <http://www.espaceformation.com/methodes.php3?id=18&PHPSESSID=e620a4afced6611f34bf255b8b865117>;

<http://www.reseaux-parvis.fr/chretiens-en-liberte/societe/75-mondialisation/561-limmigration-en-france>

ANALYSE GLOBALE

1. Cochez la bonne réponse :
	1. Au sortir de la seconde guerre mondiale, la France :
2. connaît une situation de prospérité économique due à l’augmentation des naissances ;
3. traverse une situation de crise économique provoquée par la perte de postes de travail ;
4. est un pays ravagé d’un point de vue démographique, infrastructurel et économique ;
5. doit faire face au retour forcé des soldats coloniaux
	1. L’ordonnance du 19 octobre 1945 :
6. établit de nouveaux critères pour les naturalisations, basés sur les pays d’origine des candidats à la naturalisation ;
7. prévoit que l’accès à la nationalité se fonde sur le *ius soli* ;
8. reconnaît le *ius soli* sur fond de *ius sanguinis* comme critère d’accès à la nationalité française ;
9. impose la naturalisation des Juifs déchus de la nationalité française pendant le régime de Vichy
	1. L’Office national d’immigration :
10. remplace la Société générale d’immigration et a le but de sélectionner les « parties saines » des « individus moralement douteux » de la société française ;
11. est créé dans le but de mieux contrôler les arrivées en France ;
12. remplace la SGI en 1945 et fait introduire la main-d’œuvre étrangère dans le pays aux syndicats et aux employeurs ;
13. remplace la SGI en 1945 et met en œuvre un monopole de l’État pour l’introduction de la main-d’œuvre étrangère dans le pays
	1. Les « Trente Glorieuses » :
14. représentent la période de forte croissance économique française qui va de 1945 à 1974 ;
15. sont caractérisées par une dévaluation du franc suite à une conjoncture économique défavorable ;
16. définissent les conditions d’accès de la main-d’œuvre étrangère au bâtiment, aux mines et à l’industrie lourde ;
17. sont la période qui marque le plus grand épanouissement de l’empire colonial français
18. Répondez aux questions suivantes :
19. Quels facteurs expliquent-ils la réouverture des frontières françaises aux travailleurs étrangers au sortir de la guerre ?

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

1. De quelle manière la France choisit-elle de recruter ses travailleurs étrangers ?

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

1. Que prévoit-elle l’ordonnance du 2 novembre 1945 ?

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

1. L’ONI se révèle-t-il efficace dans sa mission de contrôle et d’aménagement de l’introduction des travailleurs étrangers en France ?

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

1. Quelles caractéristiques les migrations de la fin des années 1940 ont-elles en France ?

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

ANALYSE APPLIQUÉE AU TEXTE

1. Pour chaque terme/ expression proposé/e, identifiez son terme/ expression équivalent/e dans le texte :

terminer …………………………………….

participer …………………………………….

environ …………………………………….

nourrir …………………………………….

se profiler …………………………………….

en/ pour ce qui concerne …………………………………….

être d’accord …………………………………….

d’un côté … de l’autre côté …………………………………….

remplacer …………………………………….

obéir …………………………………….

créer …………………………………….

profiter …………………………………….

1. À partir des noms proposés, identifiez les adjectifs correspondants dans le texte :

la démographie …………………………………….

une catastrophe …………………………………….

le commerce …………………………………….

un dommage …………………………………….

une croissance …………………………………….

une colonie …………………………………….

une économie …………………………………….

une contrainte …………………………………….

un clandestin …………………………………….

1. Analysez les éléments soulignées (catégorie grammaticale, genre, nombre, temps verbal, personne verbale…) :
2. […] la France a été vidée de sa substance par les prélèvements allemands […]

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. C’est une étape décisive des flux migratoires qui ont alimenté l’économie de la France, laquelle se confond avec l’histoire coloniale française.

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

1. Deux organismes sont créés à cet effet […]

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. Les employeurs seront donc rapidement tentés de s’en affranchir.

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

1. […] avec les familles qui reçoivent des fonds, préservant les employeurs des risques de tensions sociales.

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

1. Identifiez les présents passifs dans le texte et indiquez l’infinitif du verbe.

APPROFONDISSEMENT DU TEXTE

1. Après avoir lu le texte suivant, remplissez-le avec les participes passés et les infinitifs proposés :

« volatilisée » détruites souffert séparer touchés

concentrées effectuer imaginer faits détruits

« coventrysées » endommagées cantonnées marquée comparer

provoqué susciter marqué effacer utilisées

**La France face aux deux guerres mondiales**

Les guerres du XXe siècle ont ………………………. des destructions à une échelle inconnue des autres périodes. Il serait vain de vouloir ................................. en ce sens la Première Guerre mondiale, ………………………… par les épiques champs de bataille que sont Verdun, la Somme ou le Chemin des Dames, et la Seconde Guerre mondiale, caractérisée par les dommages ………………………… aux civils et par la systématisation d’un génocide.

L’après-guerre est, par définition, une période de remise en ordre, mais cette remise en ordre dépend du contexte politique, économique et social dans lequel on tente de l’………………………… et de l’étendue des dégâts et des moyens dont on dispose pour les ………………………… . Si l’on prend en compte les deux après-guerres qui concernent la France, le constat est que les destructions, des points de vue quantitatif et qualitatif, sont très différentes en 1918 et en 1945 :

* 660 000 bâtiments d’habitation sont ……………………… à l’issue du premier conflit mondial contre 1 900 000 après le second (soit 18% du capital immobilier). Dans le premier cas, ce sont les zones rurales d’un seul tenant, …………………………… sur 13 départements, qui ont le plus ………………………………. , alors qu’en 1945, ce sont des villes entières qui ont été ………………………… (Le Havre, Caen, Saint-Nazaire, etc.…) : 1.851 communes de 64 départements sont ainsi ravagées entre 1939 et 1945 (à …………………………….. aux 80% de la surface bâtie des principales villes en Allemagne ……………………… par les flottes alliées depuis des bases lointaines). Le paysage qui en découle fait aujourd'hui partie de notre patrimoine mental, sans lequel on ne peut ………………………….. qu'une guerre a eu lieu ; ces images terribles font d'autant plus partie de notre passé et ont tant ………………………. nos sensibilités que certaines d'entre elles ont été …………………………….. afin de …………………………. la compassion et l'aide à la reconstruction de puissances étrangères, en particulier aux États-Unis ;
* 20 000 établissements industriels ont été ……………………………. en 1914-1918 contre 120 000 en 1940-1945 ; en 1918, ces destructions sont ……………………….. à la région Nord-Est, théâtre principal des opérations ; en 1945, elles sont beaucoup plus diffuses et se prolongent jusqu'aux principales infrastructures, volontairement …………………………… à l’extrême fin du conflit, par un camp ou l’autre, le plus souvent pour des raisons stratégiques (4 000 ponts fluviaux, 7 500 ponts routiers, 115 gares, 1 900 ouvrages d'art, 22 000 km voies de chemin de fer) ;
* 200 000 exploitations agricoles sont atteintes en 1918 (ce qui représente 3 millions d'hectares), 250 000 en 1945, …………………………… pour les mêmes raisons que précédemment.

Source : <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/74/86/03/PDF/article_reconstruction.pdf>